
2. Les types de transport intermodal

Il existe deux différents types de transport intermodal. Dans le premier, l'expéditeur doit coordonner toutes les étapes du transport des marchandises, du point d'origine à la destination, préparer les documents nécessaires et négocier les conditions de transport avec chaque transporteur (c'est ce que l'on appelle communément le «transport fragmenté»). Dans le second, l'expéditeur confie à un transporteur, un transitaire ou un courtier en transport la responsabilité de ces tâches.

Ce dernier type de transport, de loin le plus courant, présente les caractéristiques suivantes :

1. L'expéditeur traite avec une entreprise de transport (véritable transporteur ou autre) qui, en qualité de mandataire, s'engage à coordonner toutes les étapes du transport des marchandises et à assumer l'entière responsabilité de l'exécution du contrat de transport;
2. L'expéditeur et l'entreprise de transport passent entre eux un contrat unique stipulant les modalités du transport à chacune des étapes;
3. L'entreprise de transport fixe un prix pour le transport des marchandises depuis leur point d'origine à leur destination finale et le soumet à l'expéditeur.

Le troisième aspect constitue la principale caractéristique des services de transport multimodal; l'entreprise de transport assume l'entière responsabilité du cheminement des marchandises, à chacune des étapes, y compris à l'égard des pertes, des dommages ou des retards pouvant en découler.

La principale différence entre les options 1 et 2 a trait à la responsabilité. Dans le cas du transport fragmenté, chaque transporteur est responsable uniquement de son tronçon du voyage, que les arrangements aient été pris directement par l'expéditeur ou par l'intermédiaire d'un agent. Dans l'option 2, l'entreprise de transport assume l'entière responsabilité du cheminement, à chacune des étapes, et demeure en tout temps responsable, même lorsque les pertes ou dommages ne peuvent être attribués à un mode de transport en particulier.

3. Les services de transport intermodal

Dans la majorité des cas, aucun mode de transport ne peut être utilisé indépendamment des autres pour la livraison de marchandises aux utilisateurs. Le transport par navire se limite aux destinations situées le long des côtes et aussi loin à l'intérieur des terres que les voies d'eau (rivières, lacs et canaux) le permettent. La livraison des marchandises acheminées par train se limite aux points situés le long des voies ferrées. Enfin, dans le cas du transport par avion, les marchandises sont livrées aux aéroports et aux aéroports de fret.

Bien qu'il soit le mode de transport le plus souple, le transport routier s'effectue uniquement par voie terrestre. Ce seul mode suffit lorsqu'il s'agit de livraisons intra et interprovinciales ou transfrontalières (entre le Canada et les États-Unis), mais ne peut offrir un service de transport complet dans une économie axée sur le commerce international.

C'est pourquoi le réseau de transport canadien et international fonctionne selon un mode intermodal.

Un contrat de transport international peut nécessiter la participation d'un grand nombre d'intervenants, comme l'indique la figure 4.

En théorie, le transport de marchandises vers un marché étranger comporte les étapes suivantes :

- ramassage (par camion) des marchandises chez l'expéditeur et livraison au terminal du transporteur sur longues distances;
- transport par voie terrestre sur longue distance jusqu'au point de sortie (rail ou camion);
- transport jusqu'au point d'entrée sur le marché extérieur (navire ou avion);
- transport sur longue distance dans le pays de destination (rail ou camion); et
- ramassage et livraison jusqu'à la destination finale (camion).